



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 27 Novembre 2023.*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement du Projet Européen PROTERINA4FUTURE – Programme INTERREG  
Italie-France Maritime 2021-2027**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1<sup>er</sup> vice-président délégué.

**PRESENTS** : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

**ABSENTS** : Louis POZZO DI BORGIO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1<sup>er</sup> vice-président délégué, ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du Projet Européen PROTERINA4FUTURE – Programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en tant que partenaire au projet européen PROTERINA4FUTURE, dans le cadre de Programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

Le plan de financement du Projet Européen PROTERINA4FUTURE, décomposé comme suit :

- **Dépenses** 280.000 € HT
- **Recettes**
  - Europe (FEDER) : 80 % soit 224.000 €
  - CAB (autofinancement) : 20 % soit 56.000 €

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO